

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

DECEMBRE 2022 - RAAE n° 135 du 20 décembre 2022
publié le 20 décembre 2022

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél : 01 34 20 29 39
mél : pref-raa95@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté n° DDETS-95-A-2022-079 du 15 décembre 2022 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Val-d'Oise

1

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° 208-2022 du 10 décembre 2022 portant requalification des places de l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) Madeleine Fockenberghé sis 2 Avenue Robert Schuman à Gonesse (95500) géré par l'Association Cap'Devant

3

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU VAL-D'OISE

Arrêté n° 2022-177 du 3 novembre 2022, abrogeant l'arrêté préfectoral du 20 août 1986 déclarant insalubre l'immeuble sis 78 avenue Gaston Vermeire à PERSAN (locaux aménagés au rez-de-chaussée porte gauche de l'immeuble

6

Arrêté n° 2022-183 du 16 novembre 2022, abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2021-763 du 20 octobre 2021 portant sur les locaux aménagés au deuxième étage porte 223 du bâtiment 2 sis 105 rue Jean Catelas à PERSAN

8

Arrêté n° 2022-188 du 21 novembre 2022, abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2014-868 du 24 juillet 2014 concernant les locaux situés au premier étage porte droite sis 11 avenue Bellevue à MONTMORENCY

10

Arrêté n° 2022-189 du 21 novembre 2022, abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2022-133 du 5 août 2022 portant sur la mise en sécurité de l'installation électrique de la construction principale sise 19 rue Pierre Pilon à NESLES-LA-VALLÉE

12

Arrêté n° 2022-190 du 21 novembre 2022, abrogeant les arrêtés préfectoraux n° 2022-115 du 13 juillet 2022 et n° 2022-152 du 6 septembre 2022 portant sur la mise en sécurité de l'installation électrique de la construction principale sise 5 rue André Bernard à GOUSSAINVILLE

14

Arrêté n° 2022-191 du 29 novembre 2022, portant sur le danger imminent que représente l'état du logement aménagé au deuxième étage gauche de l'immeuble sis 38 rue Saint Martin à PONTOISE

16

Arrêté n° 2022-199 du 8 décembre 2022, de traitement de l'insalubrité des locaux situés au niveau du pavillon de plain-pied sis 101 boulevard du Général Delambre à ARGENTEUIL

18

Arrêté n° 2022-202 du 16 décembre 2022, de traitement de l'insalubrité des locaux aménagés au 13^{ième} étage porte droite de la Tour Guyenne côté Est sise 4 place de la Méditerranée à SARCELLES

21

PREFECTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS

Arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2022 portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts au titre de la compétence infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE)

24

Arrêté interpréfectoral du 19 décembre 2022 portant adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) de l'établissement public territorial (EPT) Grand Orly Seine Bièvre au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz pour le compte des communes de Morangis (91), Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif, Vitry-sur-Seine (94), et au titre de la compétence d'autorité organisatrice de distribution de l'électricité pour le compte de la commune de Morangis (91) 35

Arrêté interpréfectoral du 19 décembre 2022 portant retrait de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) pour les communes de Bobigny et Noisy-le-Sec 42

PRÉFECTURE DE POLICE

Cabinet du Préfet

Arrêté n° 2022-01501 du 20 décembre 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines 47